

EVOLUTIONS DES MISSIONS DU CNU

Plus que jamais, les élections des sections du Conseil National des Universités (CNU) sont un enjeu majeur pour la communauté universitaire. Depuis la réforme de 2009, les missions du CNU ont été élargies : outre les qualifications, 50% des promotions et l'attribution d'une partie des congés pour recherche et conversion thématique, les sections disciplinaires ont désormais en charge **l'évaluation systématique** des enseignants-chercheurs. Cette responsabilité est immense et peut être lourde de conséquences. De plus, les objectifs et modes d'utilisation de l'évaluation n'ayant pas été définis précisément, la plus grande vigilance s'impose.

Dans un climat de fuite en avant vers une « excellence scientifique » évaluée trop souvent au moyen de critères discutables (bibliométrie, ...), dans un contexte où le gouvernement empile des structures à la gouvernance opaque (ANR, AERES, ...), et alors que tout est fait pour exacerber l'individualisme forcené et détruire l'esprit de solidarité qui devrait animer la communauté universitaire, la **montée des incertitudes** est forte et les **inquiétudes sont vives**. Et ce, d'autant que cette évaluation est destinée non seulement à être « prise en considération » par les établissements dans leur politique en matière indemnitaire et de promotions, mais qu'elle servira également à qualifier l'activité de recherche correspondant à la moitié du temps de travail de chaque enseignant-chercheur.

DEFENDRE NOS VALEURS

Dans un tel contexte, **les listes Intersyndicales 63e section** vous proposent de vous faire représenter par des collègues qui portent les valeurs de **solidarité et d'humanisme**.

Nos élus agiront pour un fonctionnement transparent et équitable vis-à-vis de tous les collègues. Ils s'efforceront de faire connaître le mode de fonctionnement des sections et les critères de qualification comme de promotions. Ils lutteront contre toute discrimination sexiste, disciplinaire, géographique ou autre et tiendront compte des spécificités du contexte local ainsi que des difficultés signalées par les candidats.

La réforme de notre statut a entériné nos trois missions de service public : **enseignement, recherche et responsabilités d'intérêt général**. C'est dans ce **cadre statutaire, et uniquement ce cadre**, que nous inscrirons notre action. Nos élus œuvreront pour que toutes ces tâches soient identifiées et prises en compte au moment des qualifications et qu'elles soient reconnues dans la carrière à la hauteur de l'investissement qu'elles représentent.

Nos élus ne solliciteront pas de promotion pour eux-mêmes au niveau national pendant la durée de leur mandat et les titulaires partageront les responsabilités avec les suppléants (il leur sera proposé de siéger à au moins un tiers des sessions).

NOS ENGAGEMENTS

Pour les candidats des listes **Intersyndicales 63e section**, l'évaluation constitue un moyen de mieux identifier les faiblesses et les forces de chacun dans le but d'accompagner chacun à progresser : nous sommes opposés à son détournement pour mettre en place des sanctions quelle que soit leur nature. Aussi, les élus s'engagent-ils à :

- ✧ évaluer les collègues sur l'ensemble des trois missions conférées par nos statuts avec **exigence, rigueur et humanité**, en tenant compte des situations personnelles qui souvent peuvent être délicates ;
- ✧ valoriser les **activités pédagogiques** et l'enseignement sous toutes leurs formes ;
- ✧ prendre en compte, pour la **reconnaissance** de leur activité de chercheur, tous les éléments de l'activité, c'est-à-dire non seulement les résultats positifs (publications, ouvrages, communications à des congrès ou colloques, contrats) mais aussi les échecs qui seraient argumentés dans leur rapport d'activité (les recherches qui échouent ont parfois consommé autant de temps que celles qui aboutissent) ;
- ✧ tenir compte, dans l'exercice de leurs responsabilités, du **contexte local**, tel que la localisation géographique ou la taille des établissements, car nous savons tous que les situations sont hétérogènes et que cela a des conséquences sur nos conditions de travail ;
- ✧ ne pas transformer l'évaluation en une procédure négative, discriminante, mais, au contraire, en faire un **accompagnement** de la carrière, en étant tout autant attentifs aux **progrès** accomplis qu'aux résultats bruts. Nous agissons afin d'éviter que des classements lapidaires sous forme de nombres ou de lettres soient attribués sans que les raisons en soient clairement explicitées. Le CNU devra encourager les enseignants-chercheurs et les **établissements** à proposer des mesures d'accompagnement dans le cas de situations difficiles.